
PROJET LIVHES (SOE4/P5/F1112)

"LIVING HERITAGE FOR SUSTAINABLE DEVELOPMENT"

LIVRABLE E 1.3.1.

**DIAGNOSTIC DES DÉFIS, DES OPPORTUNITÉS ET
DES SOLUTIONS INNOVANTES POUR LA
VALORISATION DU PCI**

**PAYS DE BÉARN (PYRÉNÉES-ATLANTIQUES, NOUVELLE-
AQUITAINE)**

Activité:	1.3. - Elaboration de 8 diagnostics territoriaux des besoins et inventaire des solutions
GT:	GT 1 - DIAGNOSTIC, ÉCHANGE D'EXPÉRIENCES ET ÉTUDE DES MODÈLES DE DÉVELOPPEMENT LOCAL À TRAVERS LA VALORISATION DU PCI DANS LES TERRITOIRES PÉRIPHÉRIQUES
Partenaire Responsable de l'activité:	CIRDOC - Institut occitan de cultura En collaboration avec ICRPC et UPNA
Partenaires Participant à l'activité:	<ul style="list-style-type: none"> ○ 1. PM ○ 2. DPT ○ 3. DdB ○ 4. ICRPC ○ 5. CMB ○ 6. UPNA ○ 7. CIRDOC ○ 8. CPHG ○ 9. AECT

Numéro et Titre du Livrable	E 1.3.1. - DIAGNOSTIC DES DÉFIS, DES OPPORTUNITÉS ET DES SOLUTIONS INNOVANTES POUR LA VALORISATION DU PCI
Auteurs du livrable:	CIRDOC - Institut occitan de cultura et Pôle Métropolitain Pays de Béarn
Collaborateur/s:	<ul style="list-style-type: none"> ○ 1. PM ○ 2. DPT ○ 3. DdB ○ 4. ICRPC ○ 5. CMB ○ 6. UPNA ○ 7. CIRDOC ○ 8. CPHG ○ 9. AECT
Niveau de diffusion:	PU - Publique

1. Cadre législatif et institutionnel

1.1. Evolution législative du PCI dans le territoire partenaire

Le patrimoine culturel immatériel (PCI) est défini par l'article 2.1. de la *Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel* de l'UNESCO, adoptée en 2003, ratifiée par 180 États (à la date du 27-07-2020), dont la France en 2006.

« On entend par "patrimoine culturel immatériel" les pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire - ainsi que les instruments, objets, artefacts et espaces culturels qui leur sont associés - que les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel. Ce patrimoine culturel immatériel, transmis de génération en génération, est recréé en permanence par les communautés et groupes en fonction de leur milieu, de leur interaction avec la nature et de leur histoire, et leur procure un sentiment d'identité et de continuité, contribuant ainsi à promouvoir le respect de la diversité culturelle et la créativité humaine. Aux fins de la présente Convention, seul sera pris en considération le patrimoine culturel immatériel conforme aux instruments internationaux existants relatifs aux droits de l'homme, ainsi qu'à l'exigence du respect mutuel entre communautés, groupes et individus, et d'un développement durable. »

Dès la ratification de la Convention par la France en 2006, le Ministère de la Culture, en collaboration avec les services et organismes compétents, a développé divers dispositifs pour la gestion et la valorisation du PCI, notamment par la mise en place de l'inventaire français du PCI. C'est en 2016 que la notion de patrimoine culturel immatériel est intégrée dans le corps législatif français, plus précisément dans l'article L.1. de la loi relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine (LCAP) : le patrimoine « s'entend également des éléments du patrimoine culturel immatériel, au sens de l'article 2 de la convention internationale pour la Sauvegarde du patrimoine culturel immatériel adoptée à Paris le 17 octobre 2003 ».

1.2. Dispositifs du PCI et politiques publiques dans le territoire du partenaire

Le Ministère de la Culture coordonne la mise en œuvre de la Convention de l'UNESCO de 2003 par le biais du département de la Recherche, de la Valorisation et du PCI au sein de la Délégation à l'inspection, à la recherche et à l'innovation (DIRI) de la Direction générale des patrimoines et de l'architecture. Il est chargé de porter les candidatures pour l'inscription des pratiques et expressions du PCI sur les Listes de l'UNESCO, et porte par ailleurs un inventaire du PCI en France, accessible à travers le site PCI Lab (<https://www.pci-lab.fr/>). Les actions développées par le Ministère autour du PCI sont intégrées dans l'ensemble des dispositifs dédiés à l'ethnologie de la France : programmes de recherche, soutien à la recherche et à la formation, soutien à la création audiovisuelle et aide à la publication. Le Ministère développe ses actions en matière de PCI en partenariat avec le Centre Français du Patrimoine Culturel Immatériel (Maison des Cultures du Monde). En outre, le Ministère travaille en collaboration avec le CNRS et avec plusieurs unités de recherche spécialisées dans les domaines de l'ethnologie et du patrimoine.

Au niveau régional, les Directions régionales des affaires culturelles (DRAC) sont les correspondantes du Ministère de la Culture en matière de PCI. Les Ethnopôles, pôles nationaux de recherche et de documentation ethnologique labellisés par le Ministère et en convention avec les collectivités locales contribuent également à la sauvegarde et à la valorisation du PCI dans les territoires : mise en œuvre d'inventaires du PCI, ingénierie et accompagnement des collectivités et associations, médiations... D'autre

part, la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République de 2015 (loi NOTRe) confie aux Régions la compétence d' « assurer la préservation de [leur] identité et la promotion des langues régionales dans le respect de l'intégrité, de l'autonomie et des attributions des Départements et des Communes ». Diverses collectivités françaises : régionales, départementales ou intercommunales, se sont aujourd'hui saisies de la notion de PCI et développent de nombreuses actions de valorisation culturelle.

En Région Nouvelle-Aquitaine, les politiques publiques concernant le PCI peuvent relever de diverses directions selon que l'on parle d'artisanat, de formation ou de culture-patrimoine. Le PCI comme catégorie patrimoniale est toutefois clairement identifié et géré par la direction de la Culture et du Patrimoine, notamment par la mission « langues et cultures régionales » au travers de la *Feuille de route 2021-2024 pour les langues et cultures régionales* (basque, occitane et poitevine-saintongeaise).

La Région soutient la transmission et la socialisation des langues et cultures régionales par le soutien aux opérateurs structurants, l'accompagnement financier des opérateurs artistiques et culturels, et le développement d'actions dans le cadre de l'exercice de différentes compétences régionales (numérique, coopération, économie sociale et solidaire, communication, accompagnement des entreprises artisanales). La collectivité cherche à développer la présence des langues et cultures régionales dans la vie sociale, culturelle et publique ainsi qu'à encourager l'expression contemporaine des identités régionales, notamment par le soutien du PCI régional.

À noter que parmi les opérateurs structurants, la Région est en convention avec :

- les trois organismes labellisés Ethnopôle par le ministère de la Culture : Institut culturel basque, CIRDOC - Institut occitan de cultura, L'Ethnopôle Humanités océanes.
- l'Institut d'Études Occitanes du Limousin et l'Union pour la Culture Populaire en Poitou-Charentes (UPCP)-Métive.

À l'échelle du Pays de Béarn, le Pôle Métropolitain cherche à développer des actions coordonnées entre les différentes intercommunalité qui le composent pour le renforcement de l'identité culturelle du territoire.

2. Méthodologie : organisation des Groupes de Travail Territoriaux

L'élaboration des diagnostics territoriaux du PCI, dans le cadre du projet LIVHES, repose sur une méthodologie participative. Au sein des territoires associés, les entités partenaires ont constitué 8 groupes de travail territoriaux (GTT) afin de les intégrer dans la réflexion sur les enjeux et les réponses qui peuvent être apportées pour favoriser la transmission et la valorisation du PCI comme un vecteur du développement local durable. Les groupes de travail territoriaux (GTT) constitués par les partenaires sont représentatifs de la diversité des pratiques au sein des territoires. De plus, les entités partenaires ont cherché à tenir compte de la diversité des points de vue au sein des différentes communautés de pratiques ; de la variation des approches et pratiques au sein d'une même communauté ; et d'une approche intergénérationnelle, en intégrant notamment des jeunes en tant qu'acteurs essentiels dans la transmission.

Afin de concilier représentativité et efficacité, trois niveaux de GTT ont été constitués pour le territoire du Pays de Béarn.

Un niveau regroupant les principales institutions liées au PCI du Béarn : Région, Département, Université de Pau et des Pays de l'Adour (UPPA), Pays d'Art et d'Histoire Pyrénées Béarnaises, Chambre d'Agriculture, Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI), Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA). En complément, le Pays de Béarn a engagé une réflexion sur les bonnes pratiques de valorisation du PCI avec les représentants des Offices du Tourisme du territoire (dans le cadre des réunions mensuelles organisées avec les OT).

Un autre niveau rassemblant les principales associations et organisations du PCI du Béarn dans les domaines de la musique et de la danse, des traditions orales (chants, contes, etc.), de l'agriculture, des jeux traditionnels, de la langue occitane béarnaise, ainsi que des membres du Conseil de Développement du Pays de Béarn (regroupant des représentants du tissu socio-économique et associatif du territoire).

Deux réunions ont été organisées avec ces acteurs entre avril et juin 2021 afin d'identifier les principaux enjeux du PCI du territoire et d'engager une réflexion sur les bonnes pratiques de valorisation du PCI. Une troisième réunion a eu lieu en septembre 2021 pour valider le diagnostic territorial élaboré par le CIRDOC - Institut occitan de cultura et le Pays de Béarn.

En outre, 8 rencontres à destination des habitants ont été organisées fin juin-début juillet 2021 dans 8 communes réparties sur l'ensemble du territoire du Béarn : Bielle, Nay, Hagetaubin, Sauveterre-de-Béarn, Lombardia, Escurès, Billère et Bidos. Ces rencontres ont permis d'identifier les éléments du PCI qui font sens pour les habitants de l'ensemble de territoire et qui, selon eux, doivent être sauvegardés, transmis et mis en valeur.

3. Les défis et les opportunités du PCI du territoire

3.1. Défis et opportunités à caractère général

3.1.1. Mise en contexte du PCI : les défis et les opportunités de nature socioéconomique

<p>FORCES :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Population en augmentation (bilan migratoire et solde naturel) ; plusieurs centralités démographiques. - Pôles bien connectés entre eux ; maillage assez dense des équipements sur le territoire. - Ecosystèmes et paysages riches. - Diversité et richesse du patrimoine. - Bassin d'emploi dynamique et présence de filières industrielles à haute valeur ajoutée (géosciences, aéronautique, agroalimentaire). - Campus dynamique et ancré dans le territoire. - Agriculture pesant sur l'économie territoriale, produits de qualité. Agropastoralisme encore dynamique. - Tourisme secteur fort, contribue à l'équilibre économique du Béarn. - Une identité et une culture locale fortes qui s'expriment dans de nombreux événements (carnaval, hestiv'oc, fêtes de village), la gastronomie et les produits du terroir (Jurançon, Garbure, Fromage de brebis...), la langue, etc. 	<p>FAIBLESSES :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Espaces valléens ou ruraux en déprise démographique. - Accès au territoire assez inégal (relatif enclavement des espaces peu denses, de montagne et du nord). - Économie territoriale reposant fortement sur de gros acteurs industriels. - Population agricole en déclin ; déprise de certains secteurs agricoles ; foncier agricole en perte au profit de l'urbanisation. - Absence d'une offre touristique lisible et structurée à l'échelle du Béarn ; rayonnement et offre touristique inégaux sur le territoire. - Méconnaissance des agents socio-économiques et des habitants des atouts du territoire. - Manque de notoriété et de visibilité du territoire.
<p>OPPORTUNITÉS :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Attractivité renforcée des territoires intermédiaires et des villes moyennes. - Attractivité grandissante du tourisme de nature, des activités en plein air. - Préoccupation croissante des consommateurs en termes de qualité et de provenance des aliments, initiatives nombreuses en matière d'alimentation, structuration collective des producteurs fermiers en cours, Projet Alimentaire Territorial (PAT) Béarn. - Campagne de communication du Département en faveur du tourisme en Béarn ; Plan de relance du tourisme au niveau national (mesures économiques en faveur des stations de ski) - Besoin de "retour au local" et d'appartenance territoriale des jeunes générations. 	<p>MENACES :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Croissance démographique moindre que dans les territoires similaires ; accélération du vieillissement. - Périurbanisation accentuée. - Taux de chômage en augmentation. - Forte dépendance de certaines productions agricoles aux cours mondiaux (maïs notamment). - Destinations touristiques très identifiées dans un périmètre proche. - La diversité du territoire rend difficile l'installation d'une image commune du Béarn.
<p>Sources : <i>Éléments de Diagnostic et Enjeux pour le Pays de Béarn (CPER 2021-2027 / Volet territorial) ; conclusions des réunions avec les GTT.</i></p>	

Les principaux enjeux démographiques et socio-économiques du territoire du Pays de Béarn peuvent être résumés autour des questions suivantes :

- Maintien ou retour d'une dynamique démographique dans les territoires les plus ruraux tout en préservant les équilibres.
- Préservation et pérennisation des espaces et activités agricoles et forestiers.

- Développement d'une offre en alimentation locale, durable, de qualité et accessible à tous.
- Renouvellement de l'offre touristique pour une attractivité plus globale du territoire.
- Structuration des stratégies industrielles, agricoles et touristiques sur l'ensemble du territoire.
- Production plus respectueuse de l'environnement, approvisionnement en ressources locales, et développement de nouveaux métiers dans le cadre du développement durable.
- Valorisation et développement de l'identité culturelle du territoire.

3.1.2. Diagnostic du PCI du territoire

Les principaux enjeux du PCI du territoire identifiés avec les membres du GTT sont les suivants :

- Renforcer le rôle du PCI en tant que porteur de valeurs d'un point de vue symbolique et social (au quotidien), mais aussi économique (notamment pour les praticiens qui en font leur mode de vie).
- Renforcer le rôle du PCI dans la valorisation et le développement de l'identité culturelle du territoire.
- Améliorer la reconnaissance et la considération du PCI par la société, les institutions et les collectivités territoriales (agents et élus).
- Renforcer la prise de conscience des praticiens de la valeur publique de leurs pratiques et leur connaissance des dispositifs de sauvegarde et de valorisation existants.
- Promouvoir une vision globale du PCI tenant compte de la structure écosystémique des pratiques : reliant les acteurs des domaines économiques et culturels, ou encore les praticiens et les fournisseurs locaux d'outils et de matières premières.
- Renforcer les réseaux d'acteurs existants et créer de nouvelles démarches de mise en réseau (tenant compte aussi bien des initiatives institutionnelles que des collaborations informelles).
- Développer des dispositifs structurants qui, tout en préservant la dimension sociale et informelle des pratiques :
 - assurent la transmission intergénérationnelle ;
 - permettent (structurent) les initiatives sur le long terme et la mise en place d'actions récurrentes ;
 - reposent sur une montée en compétences des acteurs, notamment par leur professionnalisation (en parallèle du tissu bénévole) ;
 - équilibrent la sauvegarde et valorisation du PCI sur l'ensemble du territoire.
- Soutenir les initiatives du tourisme culturel existantes et engager une réflexion collective sur le développement de démarches nouvelles de mise en tourisme durable du PCI.

3.2. Défis et opportunités spécifiques (par domaine du PCI local)

FFOM des traditions et expressions orales (y compris la langue comme vecteur du PCI) :

<p><u>FORCES :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Transmission de la langue occitane béarnaise dans les établissements publics et les écoles immersives. - Forte dynamique sociale autour du chant polyphonique. - Développement des collaborations entre les entreprises artisanales et les acteurs de la langue et du chant. 	<p><u>FAIBLESSES :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - L'institutionnalisation de la transmission tend à effacer les dynamiques informelles.
---	--

<p><u>OPPORTUNITÉS :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Intérêt de la population. - Accompagnement par le Département des usagers et des acteurs de la transmission de langue (Schéma d'aménagement linguistique pour la langue occitane INICIATIVA DUS). - Création du tiers-lieu "Ciutat creativa de la cultura bearnesa" - Valorisation de la langue et la culture comme marqueur de l'identité culturelle du Béarn. 	<p><u>MENACES :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Réduire la langue et le PCI local à une fonction de marketing territorial.
---	--

FFOM des arts du spectacle :

<p><u>FORCES :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Structuration de l'enseignement de musiques traditionnelles : fonctionnement en réseau des écoles. - Pratiques vivantes associées à un tissu associatif actif et engagé. - Organisation d'événements divers : Hestiv oc, Primtemps de l'Arribèra ... 	<p><u>FAIBLESSES :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Pratiques marquées par des événements : difficultés à développer des actions dans la continuité. - Manque de structuration des dispositifs d'Enseignement Artistique et Culturel dans les établissements scolaires.
<p><u>OPPORTUNITÉS :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Intérêt des habitants - Création du tiers-lieu "Ciutat creativa de la cultura bearnesa" 	<p><u>MENACES :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Difficultés à impliquer de nouveaux bénévoles, notamment des jeunes. - Priorisation de la mise en spectacle vis-à-vis des dynamiques sociales afférentes aux pratiques et aux significations données par les praticiens.

FFOM des pratiques sociales, rituels et événements festifs :

<p><u>FORCES :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Événements variés et mobilisateurs (carnavals, foires, fêtes de village, sérénades...). - Pratiques associées à un tissu associatif actif et engagé. - Interactions avec la gastronomie et les producteurs locaux. 	<p><u>FAIBLESSES :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Diminution des bénévoles.
<p><u>OPPORTUNITÉS :</u></p>	<p><u>MENACES :</u></p>

<ul style="list-style-type: none"> - Intérêt des habitants envers la culture locale, les produits locaux, etc. - Création du tiers-lieu "Ciutat creativa de la cultura bearnesa". 	<ul style="list-style-type: none"> - Difficultés à impliquer les jeunes.
---	---

FFOM connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers :

<p><u>FORCES :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Culture paysanne toujours ancrée dans certains secteurs du territoire. - Pratiques agro-pastorales actives. - Initiatives pour la valorisation des connaissances concernant la nature, tel que le Conservatoire des Légumes Anciens du Béarn (Pôle ethnobotanique). 	<p><u>FAIBLESSES :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Faible prise de conscience de la valeur publique des pratiques par les praticiens eux-mêmes. - Cloisonnement des acteurs du PCI, notamment entre acteurs de la culture et acteurs économiques.
<p><u>OPPORTUNITÉS :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Intérêt de la population envers la culture locale et la nature. - Création du tiers-lieu "Ciutat creativa de la cultura bearnesa". 	<p><u>MENACES :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Déprise du secteur agricole et difficultés à transmettre les exploitations.

FFOM des savoir-faire liés à l'artisanat traditionnel :

<p><u>FORCES :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Entreprises artisanales emblématiques, dynamiques et reconnues (Soulor, Moutet, Jurançon...) - Produits de qualité sur le territoire (fromages, vin, tissus...). - Réseaux d'acteurs structurés dans le territoire (autour de marques, de labels, du PAT, etc.) - Développement de collaborations avec les acteurs de la langue et de la culture (dans le cadre de la promotion des produits par exemple). 	<p><u>FAIBLESSES :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Faible prise de conscience de la valeur publique des pratiques par les praticiens eux-mêmes. - Mise en réseau territoriale insuffisante, notamment entre les différents acteurs de la chaîne économique : artisans et fournisseurs locaux d'outils de production et de matières premières. - Manque de dispositifs pour la préservation et la mise en valeur des savoir-faire du territoire.
<p><u>OPPORTUNITÉS :</u></p>	<p><u>MENACES :</u></p>

<ul style="list-style-type: none">- Intérêt des habitants envers le local, la culture locale, les produits locaux, etc.- Rôle social des entreprises : conscientisation de la valeur du PCI auprès de la population et des élus.- Stratégie de la Région pour la filière du Cuir, du Textile et des Métiers d'art.- Création du tiers-lieu "Ciutat creativa de la cultura bearnesa".	<ul style="list-style-type: none">- Valorisation des pratiques sans considération des risques de dénaturation ou de folklorisation.- Réduire la langue et le PCI local à une fonction de marketing.
---	--

4. Les solutions innovantes

4.1. Les domaines d'innovation identifiés dans le territoire

Approches numériques du PCI : dans la continuité des actions déjà engagées sur le PCI du Béarn, la valorisation numérique permettrait de renforcer la visibilité du PCI et des démarches de valorisation existantes ; de développer l'offre de ressources en ligne pour les agents des collectivités territoriales, pour la communauté éducative et l'ensemble des usagers.

Tourisme expérientiel : Un dispositif de valorisation touristique permettrait d'expérimenter de nouvelles formes de tourisme culturel.

La filière agro-alimentaire et le secteur de l'artisanat reposent sur des produits de qualité en quête de nouvelles collaborations et de dispositifs de valorisation structurants.

Pratiques festives : Le territoire est support d'événements festifs variés et fédérateurs : le développement de nouveaux partenariats permettrait d'enrichir les interactions sociales et économiques entre les pratiques festives, la langue, l'artisanat et les produits agro-alimentaires locaux.

Dispositifs de transmission / Éducation au PCI : Les acteurs du PCI sont en demande d'une meilleure structuration des démarches de de transmission des pratiques et de médiation patrimoniale, dans un contexte de regain d'intérêt de la population envers la langue et la culture locales.

4.2. Solutions innovantes envisagées

Les suivantes démarches de valorisation du PCI ont été étudiées dans le but d'éclairer des réponses aux défis du PCI identifiés au sein du Béarn :

- La dynamique sociale du chant polyphonique en Béarn
- La stratégie de valorisation de la Filière Cuir Luxe Textile et Métiers d'art de la Région Nouvelle-Aquitaine

La dynamique sociale du chant polyphonique répond aux suivants enjeux territoriaux relevés au sein du GTT :

- Les habitants et les acteurs du territoire se montrent attachés à la pratique, elle constitue un vecteur fort de l'identité culturelle locale. Elle reste néanmoins méconnue d'une part de la population locale.
- La polyphonie est capable de fédérer des acteurs locaux du PCI issus de domaines divers (chant, pratiques instrumentales, danse, artisanat, agriculture, gastronomie, etc.). En effet, la pratique est souvent associée à des moments de convivialité alliant chant et gastronomie locale. Des producteurs locaux (comme les vignerons de Jurançon ou le fabricant de chaussures Soulor) n'hésitent pas à se saisir de cette dynamique pour promouvoir leurs produits, voire pour développer une image de marque basée sur l'identité béarnaise. La polyphonie contribue ainsi à renforcer un écosystème d'activités associant acteurs du milieu culturel et acteurs des filières économiques locales.
- La polyphonie mobilise de nombreux praticiens et acteurs (associatifs, publics, privés) en Béarn et compte avec des dispositifs de transmission (informels et formels) et de valorisation efficaces. Cependant, la situation varie en fonction des territoires au sein du Béarn et l'implication des jeunes générations reste compliquée. De plus, un soutien accru des institutions publiques semble nécessaire pour assurer la pérennité des actions.
- La pratique du chant polyphonique contribue à la visibilité et à la prise de conscience du PCI local.
- La dimension sociale et informelle de la pratique persiste, elle constitue d'ailleurs son moteur principal.

La stratégie de valorisation de la Filière Cuir Luxe Textile et Métiers d'art de la Région Nouvelle-Aquitaine apporte des axes de réflexion quant à :

- La stratégie accompagne les entreprises artisanales du territoire dans leurs projets et développe la structuration de la filière dans la Région.
- La stratégie favorise les interrelations entre les fournisseurs locaux de matières premières et les praticiens.
- Le dispositif soutient les entreprises dans l'accès aux marchés régionaux, nationaux et internationaux.
- La stratégie oeuvre au développement du Tourisme de savoir-faire dans la Région.
- La stratégie favorise la perception des artisans de la valeur publique de leurs propres pratiques.
- Le dispositif facilite l'accès des praticiens à l'information concernant les politiques et les aides existantes pour la sauvegarde et la valorisation de leurs savoir-faire.
- Le dispositif améliore la visibilité et la reconnaissance des pratiques envers les collectivités territoriales (leurs élus et leurs agents), les habitants de la Région et la société en général.
- La stratégie renforce les réseaux d'acteurs existants et favorise la création de nouveaux réseaux.
- La stratégie peut être qualifiée de "dispositif structurant", capable d'impulser la pérennité des initiatives et la mise en place d'actions récurrentes.